

## **20PAD**

Société par actions simplifiée  
au capital de 50 000 euros  
Siège social : 7 bis chemin du Belvédère  
69340 FRANCHEVILLE

**800 077 174 RCS LYON**

### **EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2024**

#### **QUATRIEME DECISION**

Monsieur **Patrick DESBAT**, associé unique, prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour, en conformité des dispositions statutaires et des articles L. 237-1 à L. 237-13 du Code de commerce.

La Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. La dénomination sociale sera suivie de la mention "*société en liquidation*".

Le siège de la liquidation est fixé 7 bis chemin du Belvédère 69340 FRANCHEVILLE.

#### **CINQUIEME DECISION**

Monsieur **Patrick DESBAT**, associé unique, décide d'exercer les fonctions de liquidateur pour la durée de la liquidation. Ses fonctions de Président prennent fin à compter de ce jour.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus pour continuer les affaires en cours et en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation, pour réaliser tous les éléments d'actif, même à l'amiable, pour payer les créanciers et pour attribuer le solde disponible à l'associé unique.

Toutefois, la cession de tout ou partie de l'actif à une personne ayant participé à la direction de la Société sera soumise à l'accord de l'associé unique.

Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, le liquidateur devra établir les comptes annuels au vu de l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et un rapport écrit rendant compte des opérations de liquidation au cours de l'exercice écoulé.

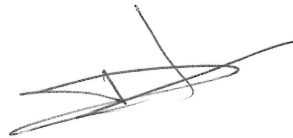
Dans les six mois de la clôture de chaque exercice, l'associé unique statuera sur les comptes annuels.

En fin de liquidation, l'approbation des comptes de liquidation, le quitus au liquidateur et la constatation de la clôture de la liquidation feront l'objet d'une déclaration de l'associé unique soumise à publicité.

**SIXIEME DECISION**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Certifié conforme  
Le Président**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned below the text 'Le Président'.